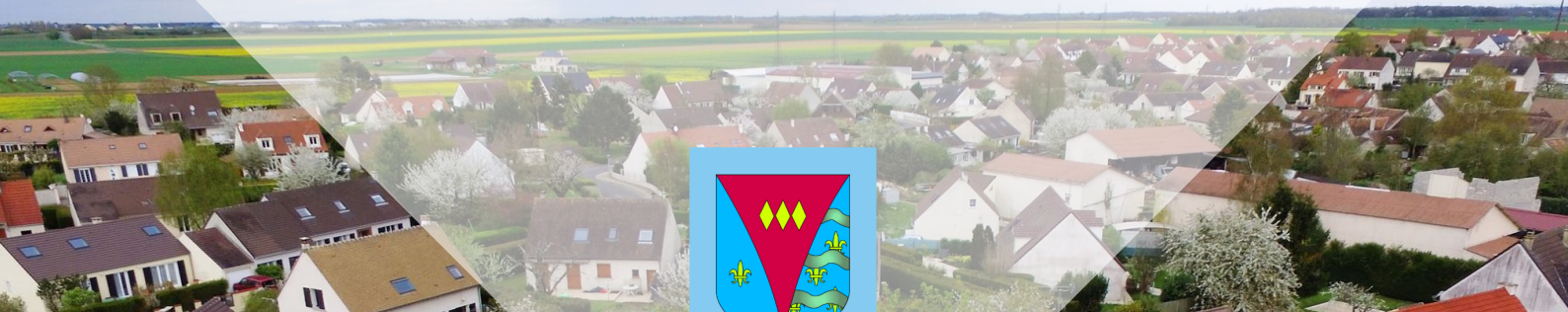


LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°25 – Octobre 2023



Commune de
Voisenon

Edito



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

Idéologiquement, la campagne a le vent en poupe. Pourtant, il a fallu qu'éclate quelques colères pour mettre en évidence le sentiment d'abandon des territoires ruraux. **Comme si les manifestations pour la sauvegarde des services publics ne résonnaient pas, depuis des décennies, comme des cris de détresse d'un monde oublié. Mais n'est-il pas vrai que toute prise de conscience d'un problème est l'étape première à son règlement ?**

C'est le combat que notre équipe municipale mène pour préserver notre cadre de vie face à l'urbanisation grandissante, améliorer sans dénaturer et moderniser sans renier. **C'est aussi le parti pris de privilégier le piéton face à la voiture. Les divers stationnements anarchiques ont créé, sans le vouloir, de véritables zones accidentogènes qui se sont installées au fil du temps.**

Les récents travaux de voirie démontrent que certes le remède a un goût acre mais que c'est pour le bien du patient. Il n'est jamais agréable de voir les engins de chantier à notre porte. **Cependant, il est le mal nécessaire pour avoir une belle rue propre, normée et sécurisée. Les différentes concertations avec les voisenonais concernés démontrent que la solution se trouve par le collectif et pour le collectif.**

J'ai demandé à la police intercommunale, dont le Conseil municipal a voté à l'unanimité son adhésion, **d'assurer la plus grande pédagogie en la matière** afin que chaque voisenonais puisse être dans son bon droit sans gêner son prochain. Elle fonctionne bien et la mutualisation intercommunale est un succès.

Les prochains travaux vont suivre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Les élus travaillent d'arrache pieds, malgré nos faibles ressources et une réglementation contrainte, pour assurer la réalisation d'un avenir meilleur à notre village. Bien évidemment, Voisenon ne s'est pas fait en un jour ! **Ayons bien en tête que la patience est la clé du bien-être sans oublier que l'intérêt collectif et général doit être notre unique boussole.**

Soyez assurés que notre équipe municipale, dans son ensemble, participe à tous les niveaux à l'amélioration de votre quotidien et reste à votre écoute. **Voisenon est un village exceptionnel, harmonieux et apaisé. Chaque jour, je veille avec détermination à ce que notre cadre de vie singulier et notre art de vivre serein soient protégés.**

Le Maire,
Julien AGUIN

Agenda du village

- **Sam. 7 octobre** : Accueil des nouveaux habitants – Mairie
- **Dim. 8 octobre** : Repas d'automne organisé par le Comité de parrainage des anciens – Mille-Club
- **Ven. 13. Octobre** : Café chantant, organisé par Familles Rurales – Mille-Club
- **Sam. 21 octobre** : Talents cachés organisés par la mairie – Mille-Club
- **Mar. 31 octobre** : Halloween organisé par Familles Rurales – Mille-Club
- **Sam. 11 novembre** : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 – Monument aux morts
- **Ven. 17 novembre** : Soirée Beaujolais organisée par Familles Rurales – Mille-Club

Zoom

JULIEN AGUIN, MAIRE DE VOISENON ET LE CONSEIL MUNICIPAL
REDONNENT VIE AUX TALENTS TROP LONGTEMPS CACHÉS ET VOUS INVITENT :

Commune de
Voisenon

21
OCT
2023

RÉVÉLEZ VOTRE
**TALENTS
CACHÉS**
EN PEINTURE, SCULPTURE ET COUTURE

HEURE DE 10H00 À 18H00

INSCRIPTIONS
EN MAIRIE DE VOISENON

Laissez votre créativité conquérir le cœur de tous.
N'hésitez pas, vous êtes à l'honneur.

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS :
01 60 88 29 00 - 06 77 37 92 48 / mairie@voisenon.fr

Retour en images

Retransmission des matchs de rugby

Sous la houlette de Frédérique SAUVAUT, Adjointe au Maire et des bénévoles de l'A.S.C.V., une retransmission des matchs de la coupe du monde de Rugby a été organisée.

Elle va se poursuivre. Lisez bien le programme !



Vide-greniers du 17 septembre

Le vide-greniers sous le beau soleil du 17 septembre 2023 a été une réussite pour nos 85 exposants ainsi que pour notre restaurateur « L'inattendu » qui, grâce à son brasero, a fait des adeptes. Merci Thony ! À l'année prochaine !



Finalisation rue des Fontaines et entrée sud (RD 35)

Le marquage au sol de la rue des Fontaines est effectif. Reste quelques aménagements connexes qui arriveront avant la réception définitive des travaux. Merci Francis ROUSSET, Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie et la commission des travaux pour ce suivi des travaux. Il en va de même pour les aménagements de l'entrée sud du village sur la route départementale 35.



Visite de sécurité des polices

Face à la croissance de certaines incivilités notamment aux abords du Collège Nazareth, Monsieur le Maire et Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public ont fait un point avec les Chefs des Polices intercommunale et nationale afin de trouver les meilleures solutions de confort pour les riverains et une meilleure répression des récidivistes. Une rencontre avec les riverains est calée.



Finalisation travaux électrification Clos de la Noyerie

La municipalité poursuit les travaux d'électrification dans le lotissement du Clos de la Noyerie ainsi que la réfection des trottoirs en partenariat avec Enedis et le SDESM.



Bienvenue à la Grignote !

Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public et la Commission Adhoc ont participé à l'installation de notre nouveau pizzeria : Laurent MONTHUIT et son camion « La Grignote ». La rédaction souhaite une belle retraite à Michel et la bienvenue à Laurent qui vous accueille tous les jeudis soir sur le parking de la rue des Closeaux, situé entre le 2 et le 4 pour le GPS.



Journées européennes du patrimoine

Merci à l'association AVI Patrimoine qui, chaque année, permet de découvrir et de redécouvrir les vestiges de l'Abbaye du Jard, de son château et de son parc magnifique. Nouveauté cette année : Béatrice CAMÉNOFF, ancienne employée de APF France Handicap (propriétaire du Château du Jard), nous a raconté l'histoire de l'association et son arrivée à Voisenon au service des personnes handicapées.

Merci à elle pour ce brillant exposé raconté avec émotion et passion.



L'Orangerie

Calendrier des messes

- Dimanche 8 octobre, Voisenon
- Dimanche 15 Octobre, Moisenay
- Dimanche 22 Octobre, Maincy
- Dimanche 29 Octobre, Voisenon
- Mercredi 1^{er} Novembre, Aubigny (Toussaint et défunts)

Contact : gilbert.lisik@wanadoo.fr



Salles

Associations et particuliers : rappel sur l'usage des salles mises à votre disposition par la mairie :

- le local « bas » de la Maison des Associations, 17 rue des Écoles,
- le Mille-Club, 4 rue des Longs-Réages.

Leur utilisation fait l'objet d'une convention entre la mairie et vous-mêmes. Dans cette convention, la Mairie s'engage à mettre à votre disposition des locaux propres et conformes.

Les locataires s'engagent de leur côté à respecter les lieux : les maintenir en l'état, les nettoyer et le cas échéant les sécuriser.

Une attestation d'assurance en cours de validité devra être produite et annexée lors de la signature de la convention.

Seule, la grande salle du Mille-Club est proposée à la location, au tarif de 300€ pour les Voisenonais, 600€ pour les habitants de l'agglomération et 900€ pour les extérieurs. Cette location inclut le prêt des tables et des chaises. Les disponibilités vous sont indiquées par le secrétariat de la mairie qui officialisera votre réservation.

ASCV

L'ASCV a repris ses activités sur les chapeaux de roues.

Elles intègrent deux nouveautés : « Body sculpt » et « Yoga ».

Vous n'avez pas eu le temps de venir au forum ? Envoyez un courriel ou un SMS et venez nous retrouver au début des cours pour un essai, et pour une inscription si affinités. Vous trouverez ci-dessous le programme, les contacts et les tarifs.

Il n'est jamais trop tard pour prendre soin de sa santé.

Sportivement vôtre

Les membres et les professeurs de l'ASCV.



ACTIVITES		Horaires à titre indicatif
Confirmation des cours suivant nombre d'inscrits		
TENNIS DE TABLE		Lundi (Mille-Club), Baby Ping (dès 6 ans) de 18h30 à 20h00
DANSE JAZZ	Dès 4 ans	Mardi (Mille-Club) entre 17h00 et 19h00 (suivant groupe)
JUDO	Dès 5 ans	Mardi (Mille-Club) entre 17h30 et 20h15 (suivant groupe)
	Ouvert aux adultes	Mercredi (Mille-Club) entre 17h45 et 20h15 (suivant groupe)
ZUMBA		Mardi et Mercredi (Mille-Club) de 20h15 à 21h45
GYM DOUCE		Jeudi (Mille-Club) de 9h00 à 10h00
DANSE CLASSIQUE		Lundi (Mille-Club) de 17h30 à 18h30 (6/9 ans) Jeudi (Mille-Club) de 18h30 à 19h30 (à partir de 10ans)
ATELIER CIRQUE		Jeudi (Mille-Club) de 17h30 à 18h30 (à partir de 3 ans) Lundi (Mille-Club) de 18h30 à 19h30 (à partir de 7ans)
PILATE		Lundi et Jeudi (Mille-Club) de 19h30 à 20h30
YOGA		Jeudi (Mille-Club) de 20h30 à 21h30
RANDONNEE	1 marche par mois	Rendez-vous Maison des Associations
PETANQUE		Rendez-vous Samedi 14h00 au terrain du Mille-Club

BAREME D'INSCRIPTION (Licence comprise)

(Tarif dégressif par famille dès la 2^{ème} inscription où la 2^{ème} activité)

TOUTE ACTIVITE	1 ^{ère} personne	2 ^{ème} personne	3 ^{ème} personne	4 ^{ème} personne	5 ^{ème} personne
TARIF	160 €	134 €	111 €	100 €	87 €
Adhésion Famille intégrée dans le tarif 1 ^{ère} personne					

Condition d'arrêt en cours d'année : Tout trimestre commencé est dû.

Remboursement sur présentation d'un certificat médical, déduction faite du montant de la licence.

Contact : **Sophie MERCIER 06-27-75-06-87**

ascv.voisenon@orange.fr

Voisenon, votre village

SMITOM - LOMBRIC

Journées portes ouvertes

Le SMITOM-LOMBRIC organise une Journée Portes Ouvertes sur la thématique du réemploi le 14 octobre 2023 à Vaux-le-Pénil.

Troc et réparation : le réemploi avant tout !

L'objectif est de participer au troc géant, dont le principe est d'échanger des objets en bon état dont on ne se sert plus, contre d'autres qui nous semblent plus utiles (vêtements, bijoux, livres, jeux, décoration...).

Il est également possible de faire réparer gratuitement vos objets cassés (et apprenez à le faire vous-même) sur le stand réparation.

Le public pourra également acheter des produits de seconde main, vêtements, décoration, jouets et bien plus auprès des recycleries, réaliser des produits zéro déchet, visiter les installations de traitement des déchets ménagers, échanger avec des associations et producteurs locaux, profiter de la restauration sur place, passer un moment convivial avec les enfants... Et d'autres surprises !

Comme chaque année, une crêpe et une boisson vous seront offertes. Détail de la journée sur <https://www.lombric.com/evenements/portes-ouvertes/>

SMITOM-LOMBRIC - rue du Tertre de Chérisy - 77000 VAUX-LE-PÉNIL

Chèque réparation

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027, le SMITOM-LOMBRIC propose à 200 foyers du territoire de bénéficier d'un chèque de 100€, pour faire réparer un appareil électronique / électrique défectueux (hors téléphone) par un réparateur agréé.

Le fonctionnement du projet est le suivant :

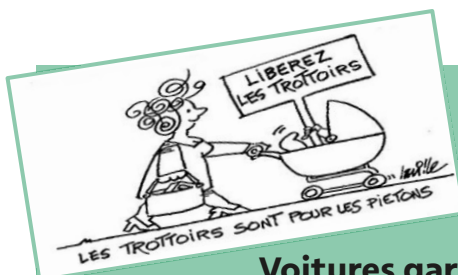
- Les administrés de notre territoire s'inscrivent sur notre site Internet pour participer au projet (date limite le 31/10/2023). Dans le cas où leur candidature est sélectionnée, ils pourront se rendre chez notre réparateur mentionné
- Le réparateur sera alors chargé d'établir un devis et de le présenter au client,
- La réparation sera financée par le SMITOM-LOMBRIC à hauteur de 100 euros, si la réparation excède cette somme, alors le reste sera à la charge du client.

Cette opération a pour objectif de sensibiliser le public au réemploi des appareils et ainsi limiter la production de déchets. Cette action a donc un impact économique pour les usagers mais également écologique.

Pour plus d'informations : <https://www.lombric.com/actualites/cheques-reparation/>



Quantités limitées :
seules les 200 premières candidatures répondant aux critères de dotation pourront bénéficier du chèque.



Voitures garées sur le trottoir : Le « coup de gueule » des riverains

« Que faut-il faire? », en viennent à s'interroger les habitants, « pour que l'interdiction de se garer sur les trottoirs soit respectée ? »

Cette interdiction n'est pas question de confort des uns et d'inconfort des autres. Elle est question de MISE EN DANGER en imposant aux piétons, notamment les enfants, les personnes en mobilité réduite, les poussettes, à descendre sur la route.

La municipalité a toujours privilégié l'information, la sensibilisation. Cela ne suffit pas. C'est donc un dernier appel qu'elle pousse avant de devoir passer à des mesures punitives.

« Ce serait vraiment dommage de devoir en arriver là », ajoute Monsieur le Maire, « Bien sûr, nous comprenons l'envie de se garer devant chez soi. Mais si le savoir-vivre ensemble est méprisé par certains, au bénéfice de leur confort personnel, alors nous n'aurons pas le choix. Merci également à chacun d'en informer ses invités. »

SMITOM - LOMBRIC
Journée
PORTES OUVERTES 2023
SAMEDI 14 OCTOBRE DE 10H À 17H

TROC GÉANT

À VAUX-LE-PÉNIL

**APPORTEZ VOS OBJETS :
TROQUEZ-LES OU FAITES-LES RÉPARER !**

Stands d'opérateurs locaux • Ateliers zéro déchet • Village d'enfants • Visite des installations • Food truck • Cadeaux à gagner • Crêpe et boisson offertes !

VAUX-LE-PÉNIL, Rue du Tertre de Chérisy plus d'infos sur lombric.com

Le SMITOM répond au Conseil des Sages

Nous vous avons fait part dans un précédent numéro des actions que nous menions et notamment de celle entreprise auprès du SMITOM pour avoir des explications sur l'augmentation de la TEOM, augmentation que nous avons pu observer sur notre avis de taxe foncière.

Après quelques relances, nous avons enfin obtenu une réponse que nous vous communiquons ci-après.

Le Conseil des Sages est à votre écoute. N'hésitez pas à nous interpeller. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

N/réf : 220.23.07C/GLL/AEI

Dossier suivi par : Service ressources

Courriel : smitom@lombri.com

Objet : Impôts fonciers – Taxe ordures ménagères

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil des Sages,

Par courrier vous avez interpellé le SMITOM-LOMBRIC quant à la forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de l'année passée, ainsi que sur les évolutions à venir du syndicat et leurs conséquences pécuniaires.

La TEOM est un impôt qui finance le service de collecte et de traitement des déchets. Ce service doit couvrir ses dépenses, sans financer d'autres services.

L'augmentation de la TEOM par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est intervenue après deux années de baisse (2018 et 2019) et deux années de stabilisation (2021 et 2022). L'augmentation de la TEOM en 2022 résulte notamment :

- De progression des bases d'imposition qui servent de base au calcul de la TEOM, cette évolution est automatique et est fonction de l'inflation (+ 3,4% en 2022) ;
- Des répercussions de la crise sanitaire, qui a eu des répercussions négatives sur les finances du SMITOM-LOMBRIC et notamment la chute du prix de vente de l'énergie ;
- De l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) acquittée par le SMITOM : + 266% entre 2020 et 2022 ;
- De l'augmentation de la cotisation traitement, qui n'avait pas évolué depuis 2006. Cette revalorisation s'est avérée nécessaire au regard du programme d'investissement de plus de 40 millions d'euros prévu par le SMITOM pour les années 2023-2026, et notamment : la construction d'un nouveau centre de tri, la création d'une plateforme de tri des encombrants, la création d'un tiers lieu dédié à l'économie circulaire et à la pédagogie en faveur de changements de comportements plus vertueux au bénéfice de l'environnement et la rénovation des lignes d'incinération existantes.
- Ces travaux sont indispensables afin de garantir les meilleurs coûts d'exploitation, améliorer nos performances environnementales, répondre aux objectifs réglementaires, développer l'économie sociale et solidaire et satisfaire au mieux nos usagers. En ce qui concerne plus particulièrement le tri des emballages, sans rompre le secret qu'impose la mise en concurrence des opérateurs en la matière, le coût qui sera acquitté en 2026 sera d'au moins 20 % moins élevé que celui en vigueur

Par ailleurs, vous soulignez plusieurs points concernant la qualité du service rendu sur votre commune :

- **Mélange des conteneurs** : nous vous assurons qu'une collecte différenciée des conteneurs est effectuée, et que chaque flux est bien collecté par une tournée qui lui est propre. Le seul cas de figure où un bac jaune est collecté en ordures ménagères est quand il a été scotché, et qu'il comporte des erreurs de tri trop nombreuses. Cette facilité laissée à l'habitant tend à se raréfier avec la mise en place des extensions de consignes de tri.
- **Oubli de vider certains conteneurs** : deux cas de figure sont envisagés :
 - o Lorsque le conteneur n'a pas été vidé et qu'un problème de collecte est signalé, une enquête est menée auprès du collecteur et de l'administré concerné. Si l'administré n'a pas sorti son bac la veille au soir, la consigne lui est rappelée. S'il s'avère que le collecteur a effectivement oublié de collecter, il lui est demandé d'effectuer un rattrapage.

- o Lorsqu'il s'agit de la collecte des déchets verts, un seul bac est attribué, et donc collecté par adresse. Cette règle a été rappelée au collecteur lors du démarrage du marché. Il arrive également que le bac soit trop plein (le couvercle n'est pas fermé, les végétaux dépassent de manière importante...), voire qu'il soit gelé. Dans ces cas précis, le conteneur n'est pas collecté, parce que sa manutention est complexe, qu'il risque de se décrocher du dispositif de bascule du bac dans le camion et tomber sur les ripeurs, ou de casser sans pour autant être collecté.

A noter : les bacs déchets verts sont les conteneurs ayant la durée de vie la plus courte, car ils accueillent des déchets lourds et humides, et ils sont aussi plus sensibles aux rigueurs climatiques.

- **Dégradation des conteneurs** : nous vous invitons à nous communiquer ce type de dégradation dès constat, pour que nous puissions intervenir.
- **Conduite anarchique des chauffeurs** : nous menons une politique de tolérance zéro concernant les infractions routières, qui sont systématiquement remontées à notre prestataire pour qu'il agisse. Nous invitons toute personne qui constate un comportement contraire au code de la route à nous en faire part, afin que nous puissions intervenir.

Par ailleurs, comme vous le soulignez, le ramassage des ordures ménagères deux fois par semaine ne semble pas nécessaire. C'est pourquoi nous avons procédé à une évolution de la collecte comme suit :

Ordures ménagères, à compter du 17 juillet 2023 :

- Passage à 1 collecte 1 fois par semaine sur le pavillonnaire et les petits collectifs de 10 logements maximum ;
- Maintien des autres fréquences particulières, deux fois par semaine sur les collectifs de plus de 10 logements, les entreprises et les administrations (sauf cas particuliers).

Déchets verts, à compter du 14 juillet 2023 :

- Réduction des périodes de collecte : collecte des DV du 1er avril au 14 juillet inclus et du 16 août au 30 novembre inclus.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les membres du Conseil des Sages, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président,



Franck VERNIN

Pour contacter le Conseil des sages :
conseil.sages@voisenon.fr
ou laisser un courrier à la mairie.